# L’avortement revient au devant de la scène

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-03-12 18:01:21 - Vu sur pharmacie.ma

Lors d’une rencontre nationale intitulée: « L’avortement: encadrement législatif et exigences de sécurité sanitaire », le ministre de la Santé, El Houssaine Louardi, a déclaré que son ministère est en train d’élaborer un plan d’action national spécifique au traitement de la problématique de l’avortement au Maroc.

Ce plan s’articule autour de trois axes d’intervention, selon le ministre. Le premier axe concerne le renforcement de la prévention des grossesses non désirées à travers le développement de programmes d’éducation sexuelle et reproductive. >

Le deuxième axe vise à faciliter l’accès des femmes victimes de l’avortement clandestin aux prestations de santé reproductive sans aucune crainte d’être poursuivies, avec l’amélioration de la qualité de prise en charge des complications y afférentes.

Le troisième axe concerne la discussion du cadre légal et réglementaire relatif à l’avortement médical au Maroc, en perspective de sa révision, pour répondre aux besoins et aux défis actuels, dans le respect des valeurs religieuses, éthiques et culturelles du Maroc, et conformément aux droits humains tels que reconnu au niveau international.

Rappelons que d’après le deuxième rapport de l’Enquête confidentielle sur les décès maternels de 2010, cité par M. Louardi, les complications de l’avortement sont responsables d’environ 4,2% de l’ensemble des décès maternels et de 5,5% des décès maternels secondaires à des complications obstétricales directes.